



DELIBERATION n° 001 - 2017

En date du 21 Mars 2017

Portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Mars 2017 à 20H00 selon convocation en date du 15 Mars 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Bernard GLANDUS étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.
Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales
Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CARRILLO Martine pouvoir à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle
Mme BASSALER Virginie pouvoir à Mr HENRY Philippe
Mme DE PAÏVA Régine pouvoir à Mme SANCHEZ Marie-Hélène
Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène
Mr Stéphane PAGE pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absents excusés :** Mme LACORRE Séverine, Mr VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstentions	0

Le maire informe le conseil municipal de la correspondance de Madame Anne-Sophie DUBREUIL en date du 01 Décembre 2016 ou elle présente sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Conformément au Code Electoral, Chapitre III – Dispositions Spéciales aux communes de 1 000 habitants et plus – Section 4 – Remplacement des conseillers municipaux – Article L. 270 – « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En conséquence et,

- compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014,
- de la démission ci-dessus enregistrée,

Monsieur Patrick SIMON remplace Madame Anne-Sophie DUBREUIL au sein du Conseil Municipal de Saint Just le Martel.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 21 Mars 2017

Le Maire,

Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le